

La Fédération Nationale des Chasseurs met à disposition de tous les chasseurs une application innovante : **CHASSADAPT**.

Les chasseurs de gibier d'eau ou de bécasses des bois peuvent déclarer leurs prélèvements en temps réel à l'aide de leur smartphone.

## ► COMMENT PROCÉDER ?

- Il suffit de télécharger l'application CHASSA-DAPT dans l'Apple store ou Googleplay.
- **Gratuit**, ce carnet de chasse numérique a pour but d'être l'outil officiel pour déclarer facilement ses prélèvements.
- Cette application a été mise en place dans le cadre de la gestion adaptative des espèces, un des piliers de la réforme de la chasse actée par l'État en 2019. Il est possible de déclarer vos prélèvements d'Oie cendrée et de la Bécasse des Bois.

Elle nécessite d'avoir une validation du permis de chasser pour la saison souhaitée.

Si tel est le cas, vous pouvez :

**Vous connecter** : après avoir créé votre compte.

**Déclarer**: vos prélèvements à la chasse et suivre l'évolution de votre quota individuel.

**Être informé**: des quotas collectifs nationaux et de leur consommation, et consulter l'historique de vos prélèvements.

**Faire**: un don à une tierce personne d'un animal prélevé à la chasse.

L'application a été conçue pour que tous les chasseurs puissent enregistrer leurs prélèvements en temps réel, même sans réseau internet, sur leur smartphone, qu'ils suivent les quotas nationaux, et qu'ils puissent avoir connaissance de leur historique de prélèvements.

Cette application, développée par la Fédération Nationale des Chasseurs et propriété des chasseurs de France, est un carnet numérique gratuit, simple et pratique d'utilisation. Elle a été réalisée en coopération avec la police de l'Office Français de la Biodiversité.

